

L'EXERCICE COORDONNÉ EN HAUTS-DE-FRANCE



Le centre de santé (CDS)

Un centre de santé est une structure qui dispense en proximité des soins médicaux (général et/ou spécialiste), dentaires (soins, prothèses, orthodontie), paramédicaux...

Les professionnels de santé qui y exercent sont salariés et partagent un projet de santé commun.



LES MISSIONS D'UN CENTRE DE SANTÉ

- Il répond aux **besoins de soins d'un territoire**. Il mène des actions de prévention, d'éducation à la santé, d'éducation thérapeutique et des actions sociales.
- Il **facilite l'accès aux soins** en garantissant la dispense d'avance de frais sur la part obligatoire et éventuellement sur la part complémentaire, pour les actes remboursables par l'assurance maladie. Les tarifs médicaux pratiqués doivent respecter les tarifs assurance maladie et pour les soins dentaires le 100 % santé (pas de dépassements d'honoraires).



QUELS BÉNÉFICES POUR LES PATIENTS ?

- Une offre de soins et de prévention **mieux adaptée**.
- Une **dispense d'avance de frais** (tiers payant) pour les frais remboursables par l'assurance maladie.
- Une prise en charge **plus globale, plus fluide et de proximité**.



QUI PEUT CRÉER UN CENTRE DE SANTÉ ?

- Les organismes à **but non lucratif**.
- Les **collectivités territoriales**.
- Les établissements **publics de coopération intercommunale**.
- Les établissements de **santé publics et privés**.

En revanche, un centre de santé ne peut pas être adossé à une société commerciale à but lucratif.



QUELS BÉNÉFICES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

- Consacrer **100 % de son temps à son patient**.
- Travailler en **équipe pluridisciplinaire**, qui permet le partage d'expérience et l'amélioration de la prise en charge.
- Disposer de **meilleures conditions de travail** (pas de tâches administratives liées à la structure, remplacement lors des congés, souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail).

Il faut veiller à l'équilibre économique, enjeu majeur de la pérennité d'un centre.



QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ?

- Améliorer l'accès aux soins.
- Améliorer la prise en charge des patients.
- Améliorer l'attractivité du territoire.
- Lutter contre la désertification médicale.
- Participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients.

Quelques conseils pour créer un centre de santé

- Échangez régulièrement avec l'ARS, dès le début de votre projet. C'est un allié qui peut vous apporter des conseils et vous aider dans la construction de votre projet.
- Soyez bien accompagné : l'élaboration du diagnostic territorial guidera l'ensemble du projet et certains sujets nécessitent une véritable expertise : juridique, comptable, conception architecturale, etc.
- Construisez un plan financier réaliste : il doit être en cohérence avec la montée en charge de l'activité et les recrutements des professionnels de santé.



LE RÔLE DES ÉLUS

Le lien entre le gestionnaire du centre de santé et élus du territoire est indispensable tout au long de la construction du projet.

Il permet de développer une offre de santé qui correspond aux besoins de la population. Les élus peuvent être facilitateurs à travers :

- La mise à disposition d'une salle de réunion.
- Le soutien dans la mobilisation des professionnels de santé du territoire.
- L'aide à la réalisation du diagnostic territorial.
- L'organisation de réunions publiques d'informations et d'échanges avec la population aux côtés des professionnels de santé.
- La recherche de locaux adaptés si besoin, engageant ou non la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment.
- La connaissance des acteurs qui permet de tisser plus facilement des liens.



COMMENT L'ARS VOUS ACCOMPAGNE ?

Nous vous accompagnons tout au long de votre projet de centre de santé : de l'étape de faisabilité à la création du centre de santé.

Contactez-nous pour :

- Échanger sur votre projet et bénéficier de conseils techniques, d'un accompagnement et d'un appui, quel que soit l'état d'avancement du projet.
- Bénéficier d'un accompagnement par un cabinet conseil sélectionné par l'ARS, dès la phase d'idéation.
- Bénéficier d'aides financières lors de recrutements de médecins généralistes en zones sous-denses (ZAC ou ZAR), dans la limite de 3 professionnels.

CONTACTEZ-NOUS

DANS L' AISNE

ars-hdf-dos-pole-aisne@ars.sante.fr

DANS LE NORD

ars-hdf-dos-pole-nord@ars.sante.fr

DANS L'OISE

ars-hdf-dos-pole-oise@ars.sante.fr

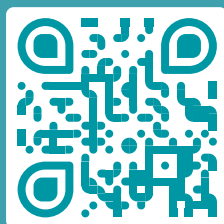
DANS LE PAS-DE-CALAIS

ars-hdf-dos-pole-pasdecalais@ars.sante.fr

DANS LA SOMME

ars-hdf-dos-pole-somme@ars.sante.fr

VOS RÉFÉRENTS RÉGIONAUX ET LOCAUX À L'ARS



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez consulter le portail d'accompagnement
des professionnels de santé (PAPS) Hauts-de-France
<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/>